

# 1 jour / 1 formation



Novembre 2024

Nathalie VAVASSEUR



# 1 jour / 1 formation : dans quel cadre ?

## Une démarche d'accueil depuis 1993

- Initiée par la Région des Pays de la Loire et l'Agefiph, au départ auprès des CFA
- Etendue depuis janvier 2020 à la formation continue et l'orientation
- Appui-conseil aux structures dans le cadre de la certification Qualiopi



**FORMATION  
ET HANDICAP :  
C'EST POSSIBLE !**



**Tous engagés pour vous accompagner**

### En permanence

- 1** Collaborer avec nos partenaires pour faciliter la réalisation de votre projet
- 2** Echanger ensemble avec les professionnels qui vous accompagnent tout au long de votre projet
- 3** Adapter votre environnement de formation si nécessaire

### Avant votre formation

- 4** Vous accueillir pour construire votre projet professionnel
- 5** Construire avec vous le parcours de formation le plus adapté

### Pendant votre formation

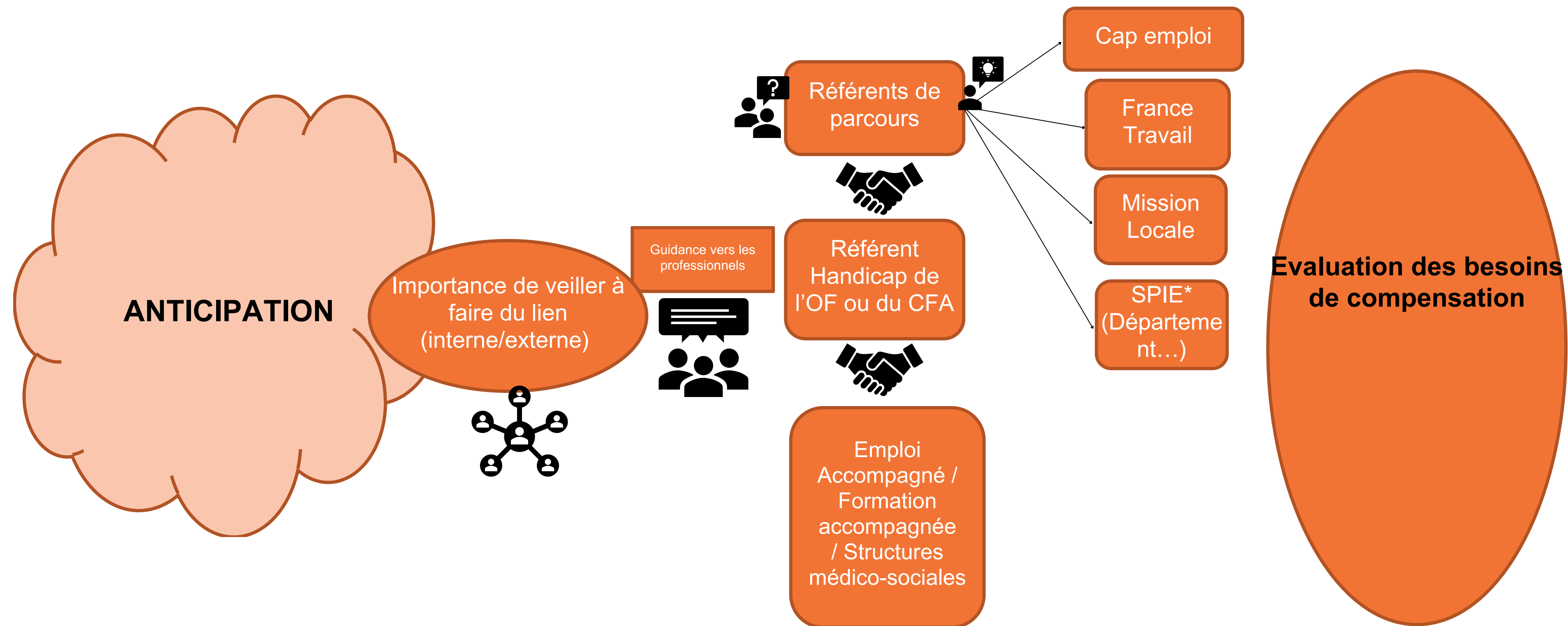
- 6** Ajuster votre parcours de formation en cas de besoins nouveaux

### À la fin de votre formation

- 7** Vous guider après la formation pour trouver un emploi



## Anticiper pour préparer l'entrée en formation et sécuriser le parcours.





# 1 jour / 1 formation : pourquoi ?



Lancement de la Charte d'accueil des apprenants en situation de handicap en avril 2022 - Groupe de travail 1 jour-1 formation



Besoin pour certaines personnes en situation de handicap de tester l'environnement formation avant de s'engager.



Nécessité de préparer les entrées en formation.





# 1 jour / 1 formation expérimentée en 2023



- de janvier à mars 2023
- 133 offres d'immersion en OF/CFA
- 31 « domaines professionnels »
- 3 immersions



1 jour / 1 formation expérimentée en 2023



souhait de renouveler l'action



dans un calendrier moins contraint





# 1 jour / 1 formation 2025 : comment ça marche ?



- 1 journée
- en OF/CFA
- pour une personne en situation de handicap
  - au moins 16 ans
  - bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH) ou en voie de l'être,
  - suivie par un référent de parcours (Cap emploi, France travail, Mission Locale, Département)





- pour valider son projet de formation  
ou  
découvrir un métier
- découvrir l'environnement de formation  
ou  
accéder à d'autres plateaux techniques
- découvrir ce qu'induit une entrée en  
formation
- prendre ses premiers repères dans  
l'organisme de formation





**NOVEMBRE 2024**

renseignement des offres par les organismes de formation via un formulaire

**JANVIER 2025**

mise en visibilité des offres aux référents de parcours

**FEVRIER 2025**

début des immersions



1 La liste des immersions est proposée aux référents de parcours.

2 Chaque conseiller contacte la personne désignée par l'OF/CFA pour positionner un candidat et préparer l'immersion. Il établit la convention PMSMP et son annexe qu'il soumettra à l'OF/CFA pour signature.

3 Les référents renseignent le bilan de l'immersion.





## POUR L'OF/CFA

Faire connaître son offre de formation  
Sensibiliser ses équipes  
Se rapprocher des référents de parcours  
Préparer de potentielles entrées en formation

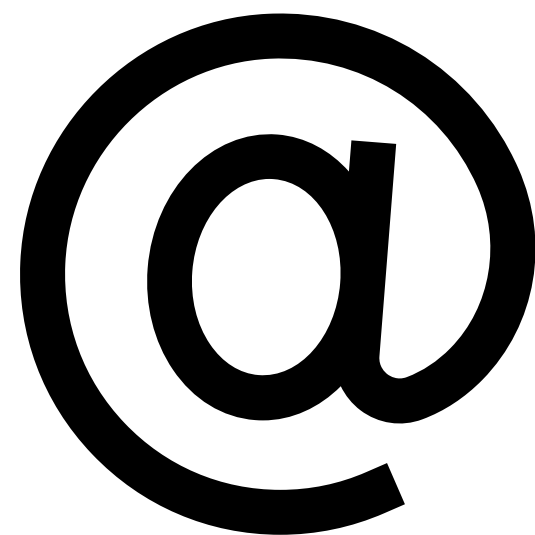
## POUR LE REFERENT DE PARCOURS

Mieux connaître l'offre de formation du territoire  
Faciliter le lien avec le référent handicap  
Sécuriser l'entrée en formation



sur CMMPro

un guide pour la saisie des offres pour les OF/CFA  
un flyer bénéficiaire  
l'annexe à la convention PMSMP



Nathalie Vavasseur

02 43 40 60 54

[nathalie.vavasseur@lemans.cci.fr](mailto:nathalie.vavasseur@lemans.cci.fr)

Mathilde Rebulard

[mathilde.rebulard@paysdelaloire.fr](mailto:mathilde.rebulard@paysdelaloire.fr)